

DOSSIER



JOURNÉE DÉPARTEMENTALE
des personnes âgées

14 NOVEMBRE 2015
JARDIN DE L'ÉTAT

Le Département aux côtés des Réunionnais

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES



**Samedi 14 novembre au Jardin de l'État
de 9h à 16h30**

Marraine de la journée

AZUIMA ISSA
Miss Réunion 2015

Le Département aux côtés de nos aînés



**DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion**



Le mot du Conseil Départemental

NOTES

Cette année, le Département a souhaité mettre à l'honneur les personnes âgées tout au long de la Semaine Bleue et également en novembre au cours d'une Journée départementale dédiée aux personnes âgées.

Piliers de la famille, elles sont ce que nous avons de meilleurs à préserver et à protéger. C'est pour aider les Réunionnais à prendre soin de leurs aînés que le Conseil Départemental mène une politique ambitieuse en faveur des personnes âgées.

Près de 125 millions d'euros leur sont consacrés chaque année afin de les aider à vieillir dans les meilleures conditions possibles. Au sein de leur famille ou en résidence, tout est mis en œuvre pour leur bien être et leur épanouissement à travers notamment l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), le chèque santé, l'aide ménagère.

La Journée Départementale des Personnes Agées est ainsi l'occasion de rappeler à quel point les Réunionnais sont attachés à leurs gramounes et à quel point leur présence est essentielle, tant pour leur connaissance et leur savoir que pour l'amour et la générosité qu'ils ont à nous offrir.

Cette Journée se veut être un événement festif et convivial où les générations se rassemblent dans la joie pour échanger mais aussi pour vivre un moment de partage et obtenir des informations.

180 clubs et environ 50 partenaires institutionnels, privés et associatifs, participent ainsi à cette manifestation.

Il est à souligner l'implication et le dynamisme de ces clubs qui offrent aux personnes âgées une véritable troisième jeunesse. Danse, pique nique, ateliers divers, accompagnement dans certaines démarches, les clubs de Troisième âge sont des ciments de la solidarité avec les gramounes et de lutte contre l'isolement.

Excellente journée à l'ensemble des participants.

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES



PROGRAMME

À TOUT ÂGE : CRÉATIF ET CITOYEN

9h	Accueil des participants et animation par Gilles Malet et Maroni
9h30-10h	Ouverture de la journée par l'Association musicale de l'Est
10h-10h30	Échanges interreligieux animés par Abdoul Cassou
10h30-11h30	Messe animée par le Père Lilian Payet
11h30-11h45	Discours de bienvenue de la Présidente du Conseil Départemental
11h45-11h55	Remise du cadeau de la Miss Réunion à la Centenaire
11h55-12h	Chants a cappella par le groupe le « Vent du Large »
12h-12h25	Chorale du Département de La Réunion
12h30-13h	Spectacle de Thierry Jardinot
13h-13h30	Spectacle du groupe Salazel
13h30-15h	Bal la poussière Orchestre des Cuivres du Sud
15h-16h30	Bal la poussière Orchestre des musiciens du Nord

VILLAGE CRÉATIVITÉ ET CITOYENNETÉ

- Stand Présentation des dispositifs du Département (PCH, ACTP, AM, PL/PT, CS, APA, Accueil familial...)
- Stand Politique des aidants (Répit repos, bourse d'heures, café des aidants)
- Stand ALMA
- Stand APAF
- Stand APERF
- Stand Caisse Reunionnaise Complémentaire
- Stand démonstratif et participatif de Bois de Goyavier
- Stand FEPEM
- Stand France Reunion ALZHEIMER
- Stand MDPH
- Stand Ligue contre le cancer et Clap' Santé
- Stand Réuni'Pass Car Jaune
- Stand Semaine de la Gentillesse
- Stand ORIAPA

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES



PROGRAMME

VILLAGE SPORT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- Initiation à la Boxe
- Stand d'optique
- Stand téléalarme
- Stand soins énergétiques
- Stand d'audition

VILLAGE AGRICOLE

- Divers produits miel
- Achards, confitures, piments
- Manioc, songe, patate douce
- Fruits
- Gâteaux pays
- Confitures, achard, pâtés divers
- Jus de fruits frais
- Huiles essentielles, huiles de massage
- Plantes aromatiques et médicinales
- Vanille, curcuma, produits transformés bios
- Condiments, tisanes, vanille
- Fleurs, Capillaires
- Fleurs, Potées fleuries



le Conseil Départemental

CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN
DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

NOTES

Une politique dynamique et solidaire pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées

Face au vieillissement de la population, La Réunion fait face à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : la prévention de la perte d'autonomie et la prise en charge des personnes âgées.

La Réunion, un contexte particulier

- ▶ un vieillissement rapide de sa population (doublement des plus de 75 ans d'ici 2020 - 41 800 en 2020 / 27 760 en 2010) ;
- ▶ une population dépendante croissante (26 700 en 2030, contre 13 200 en 2010) ;
- ▶ une grande précarité financière (42 % des plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté - 30 % des 60 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse - la pauvreté augmente avec l'âge).

D'une compétence obligatoire à une politique globale

La nouvelle mandature 2015-2020, veut renforcer la prévention et les actions de proximité en direction des personnes âgées en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant leur prise en charge à domicile et en établissement en s'appuyant sur l'emploi de la jeunesse réunionnaise.

Les efforts de la Collectivité sont menés autant sur les aides sociales obligatoires que sur des dispositifs d'aides facultatives qui favorisent le « bien vieillir » et contribuent à retarder l'entrée dans la dépendance.

157 M€ consacrés
à ce public prioritaire

La prévention de la perte d'autonomie : axe majeur de la mandature

L'objectif est de permettre aux personnes âgées de vivre dans des conditions optimales, de faciliter leur maintien à domicile par l'attribution d'aides financières et d'aides techniques,



NOTES

et de continuer à participer à la vie sociale et citoyenne.

Une politique d'aides et d'actions sociales en faveur de ce public est menée en privilégiant notamment les objectifs suivants.

Maintien à domicile, le premier axe de la politique

En retardant l'aggravation de la dépendance ou en la compensant, il est question de soutenir la solidarité familiale réunionnaise et de respecter le souhait des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles.

Cela se traduit par l'octroi de prestations sociales et de dispositifs volontaristes dans les domaines du quotidien (aide humaine / aide technique), de l'accès à la santé, du soutien aux aidants, des déplacements (Réunipass).





NOTES

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

En 2014, 13 818 personnes âgées ont bénéficié de l'APA, se répartissant de la manière suivante :

Lieux de vie	Nombre de bénéficiaires
Domicile	12 312
Accueil familial	436
Établissements	1 070
TOTAL	13 818



Prestation en nature, l'APA à domicile vise à pallier la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus (GIR 1 à 4). Le bénéficiaire a la possibilité de devenir employeur d'une aide à domicile (emploi gré à gré) ou de recourir à un service prestataire.

Depuis décembre 2009, le paiement de l'APA s'effectue sous forme de Chèque Emploi

Service Universel (CESU) pour les bénéficiaires employant un salarié (Chèque APA Gramounes). Aujourd'hui plus de 6300 personnes ont ce mode de paiement.

L'objectif est d'étendre ce mode de paiement à l'ensemble des bénéficiaires de l'APA en mode gré à gré.



NOTES

Des aides gérées par des services de proximité

La mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en faveur des personnes âgées est réalisée essentiellement sur les territoires par les services d'Aide Sociale aux Adultes (ASA) et les services des Actions de Santé.

Les 4 services ASA ont pour missions de :

- mettre en œuvre les prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées,
- assurer le contrôle de l'effectivité des prestations,
- informer, orienter et apporter conseils aux usagers.

Les 10 services des Actions de Santé se composent d'équipes pluridisciplinaires et ont pour missions de :

- préserver le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et prévenir la perte d'autonomie ou l'aggravation de la dépendance par une prise en charge adaptée,
- réaliser l'évaluation médico-sociale des conditions de vie des personnes âgées afin d'établir un projet de vie et d'élaborer un plan d'aide personnalisé conjoint.

L'activité des services des Actions de santé se traduit par :

- des entretiens, qui peuvent déboucher sur des aides et/ou des accompagnements médico-sociaux. Les entretiens se déroulent majoritairement sous forme téléphonique (49 %) et de visites à domicile (41 %) et peu au bureau (10 %) ;
- les visites à domicile pour l'évaluation de la dépendance (demandeurs d'APA et d'Aide Ménagère) ;
- la gestion des informations préoccupantes (IP) concerne essentiellement des personnes âgées en perte d'autonomie dont le maintien à domicile n'est plus adapté en raison d'un isolement ou d'un contexte familial défavorable (spoliations financières, négligences par ignorance des besoins spécifiques d'une personne vulnérable...).



Aide Ménagère

En 2014, 2 002 personnes âgées ont bénéficié de l'aide ménagère légale et 112 de l'aide ménagère facultative. Cette prestation permet de financer des heures de services ménagers dans le cadre d'un service prestataire pour les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie (GIR 5 ou 6).

Accès au droit à la santé : Pour tous

Accès à la santé

9 M€

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé a été mis en place par le Département en 2007.

Objectif : permettre aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C, d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé.

Depuis 2012, la durée d'attribution du Chèque Santé a été portée à 3 ans. A ce jour, le dispositif compte 24 822 personnes âgées bénéficiaires.

Dès 2016, le Département offrira un nouveau « panier » dans le cadre du Chèque Santé qui intégrera également la mutuelle décès.

Politique de soutien des aidants familiaux

1 M€

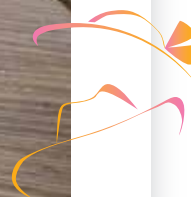
Porté par le GIP SAP, le dispositif « Répit & Repos » offre une palette de services aux aidants familiaux afin de les soulager et de leur permettre de « souffler » au quotidien.

Depuis 2012, ce dispositif offre

- ▶ une bourse d'heures d'accompagnement ;
- ▶ des séjours « Grand'Air » sur 3 sites :
 - ▶ Kaz Grand'R (Entre-Deux) ;
 - ▶ au Village Corail (Saint-Gilles les bains) ;
 - ▶ au Village des Sources et à la chambre d'hôtes des Filaos. Une offre de soin thermal est également proposée à l'établissement thermal Renée ACCOT (ETIA) à Cilaos ;
- ▶ un Café des Aidants dans le Nord (Espace Reydellet) et dans le Sud (Kaz Grand'R).

En 2014, ce dispositif a connu une forte montée en charge : plus de 4000 bénéficiaires en 2014 contre 2300 personnes en 2013.

NOTES



Autres réponses volontaristes apportées pour conforter le maintien à domicile

1 M€

Carte Réuni Pass

Au titre de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, le Conseil Départemental de La Réunion est Autorité Organisatrice de Transports (AOT) non-urbains réguliers de personnes. À ce titre, il organise le transport public de voyageurs à travers le réseau interurbain Car Jaune.

En 2010, le Conseil Départemental a instauré la gratuité sur le Car Jaune pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Pour aller plus loin dans sa réponse apportée à l'usager, depuis décembre 2014, les usagers peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit (Réuni Pass) sur tous les réseaux de transport en communs locaux et les lignes Express et Semi-Express du réseau Car Jaune.

En 2013, plus de 6 000 personnes âgées ont bénéficié de cette carte.

Accès aux bâtiments culturels

Fidèles à leur mission de favoriser

l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, les services culturels départementaux ont à cœur de s'adapter davantage aux personnes à besoins spécifiques.

Les équipements culturels de la Collectivité (Archives départementales de La Réunion Sudel Fuma, Artothèque, Bibliothèque départementale, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée Historique de Villèle, Musée Léon Dierx, Muséum d'Histoire naturelle, Musée du sel) proposent ainsi :

- ▶ sur réservation, un accueil spécifique au public âgé en groupe ;
- ▶ la gratuité des visites dans les trois musées labellisés Musées de France (Villèle, Dierx, Muséum).

Aménagement des espaces naturels

Dans le cadre de son programme d'aménagement et d'équipement de son domaine forestier, la Collectivité est engagée dans l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie sur les espaces naturels.

Des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont

NOTES



NOTES

envisagés chaque fois que cela est possible (contraintes physiques et environnementales).

Actions déjà réalisées :

Certains des principaux sites d'accueil ont déjà été aménagés :

- ▶ l'aire d'accueil de Piton Sec (route du volcan) en 2009 ;
- ▶ le terminus de Mamode Camp en 2010 ;
- ▶ le site de la Petite Plaine en 2012 (construction d'un kiosque accessible).
- ▶ le site des Makes (2014).
- ▶ le sentier de Bélouve est le premier sentier forestier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, qui permet notamment à nos seniors une véritable immersion en forêt (2015).
- ▶ le site de la Roche Ecrite à Cilaos (2015).

**Développer l'offre
d'hébergement en famille
d'accueil et en
établissement**

6 M€

Accueil familial

La Réunion, premier département

de France en nombre de places agréées avec 1068 places en 2014 contre 450 en 2004. Cette alternative d'hébergement entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement concerne 534 accueillants familiaux et favorise la création d'emplois. Un effort particulier a été apporté afin d'améliorer la formation des accueillants familiaux par la mise en place d'un processus de formations.

Offre de places en établissements

Conformément au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017, les trois objectifs visés se décomposent comme suit :

- ▶ Poursuite de la mise en œuvre des places autorisées des établissements accueillant des personnes âgées.
- ▶ Projet innovant : les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) 1 à 2 par territoire : offre alternative et innovante à l'accueil.

À ce jour, 1 922 places sont autorisées dont 1 584 places ouvertes en faveur des personnes âgées.

23 M€



NOTES

Ces places se répartissent comme suit :

- ▶ 1369 places ouvertes en EHPAD (dont 1 234 places habilitées à l'aide sociale) ;
- ▶ 147 places ouvertes en EHPA (dont 48 habilitées à l'aide sociale) ;
- ▶ 54 places ouvertes en accueil de jour, plus 28 places en cours d'installation.

337 places d'EHPAD restent à ouvrir.

- ▶ Amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents par la reconduction de conventions tripartites avec les EHPAD pour une durée de 5 ans, visant à :
- ▶ améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD, le relationnel entre les proches des résidents et le personnel

exerçant dans l'établissement ;

- ▶ prendre en considération le niveau de dépendance des personnes âgées dans la tarification de l'établissement ;
- ▶ inscrire l'établissement dans un réseau gérontologique comportant des soins coordonnés.
- ▶ Soutien de la dépendance à travers l'attribution de :
 - ▶ l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) couvrant les dépenses correspondant au tarif dépendance que les établissements appliquent aux personnes âgées résidentes ou pour couvrir un accueil de jour ;
 - ▶ l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) assurant la prise en charge des frais d'hébergement et d'entretien des personnes accueillies en EHPAD ou des frais d'hébergement temporaire.

5,3 M€

23,7 M€

PERSPECTIVES SUR LES 3 ANNÉES À VENIR : INSTALLER LES PLACES EN EHPAD QUI SONT AUTORISÉES

- ▶ ouverture de 80 places en 2016 (EHPAD de Domusvi Réunion à Saint-Pierre) ;
- ▶ ouverture de 80 places fin 2016 (EHPAD Fondation Père Favron au Port) ;
- ▶ ouverture de 83 places fin 2017 (EHPAD Fondation Père Favron au Tampon) ;
- ▶ ouverture de 61 places EHPAD sur la commune de Saint-Denis et de 24 places en EHPA.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN AU FAO



7H : Le moment du bain est l'occasion, lors d'un accompagnement individuel, de travailler la notion d'hygiène au regard des capacités de chacun et amener les personnes vers davantage d'autonomie.

8H : Le petit déjeuner. La vie en collectivité demande une bonne dynamique d'échange et de partage. Chaque résident participe à sa manière à la mise en place du repas du matin.



9H : Tous les résidents se retrouvent à l'accueil de jour pour partager des temps d'activités ludiques permettant de développer ou de maintenir leurs compétences intellectuelles et motrices.

12H : L'heure du déjeuner est le moment d'apprécier le savoir-faire de notre cuisine et de profiter au maximum de l'accompagnement autant que possible au nettoyage des locaux.

Contrôle de la qualité de prise en charge des établissements sociaux et médico-sociaux

L'accent est mis, à travers la signature des conventions tripartite, sur l'assurance de la qualité de prise en charge proposée à nos aînés dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux). Par ailleurs, plusieurs outils ont été installés pour centraliser les informations préoccupantes (cellule dédiée) et les traitements. Enfin, un protocole de lutte contre la maltraitance au sein des établissements : EHPA, EHPAD a été ratifié en lien avec les services de l'État.

Soutenir la politique d'accompagnement et de coordination des acteurs

0,8 M€

Développement des services à la personne : le GIP-SAP

L'accompagnement des personnes âgées dans les actes quotidiens est assuré par des professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement

à Domicile (SAAD), bénéficiant d'un agrément délivré par l'État (DIECCTE).

En 2010, la Collectivité a confié au GIP-SAP, les missions suivantes :

- ▶ coordination et de mobilisation des services d'aide à la personne,
- ▶ accompagnement au montage de projets des candidats à l'agrément SAAD,
- ▶ soutenir les SAAD en difficulté financière par un accompagnement technique via les fonds de restructuration (délivrés par l'État).



LA MAISON DE L'AIDE A LA PERSONNE

Le Plan d'actions du GIP-SAP s'organise autour de deux axes :

- ▶ évaluer et développer la qualité des services tout en s'assurant de la viabilité économique de ce secteur ;
- ▶ valoriser les métiers des services à la personne.

NOTES



Accompagnement des acteurs associatifs

L'aide départementale aux associations à caractère social concerne :

- ▶ les associations œuvrant en faveur des personnes âgées pour leur initiative autour de projets destinés à faciliter l'autonomie, rompre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie ;
- ▶ les associations patriotiques dont l'objet est d'œuvrer en faveur des anciens combattants pour l'organisation de cérémonies de commémoration, de manifestations de loisirs et l'attribution d'aides d'urgence ;
- ▶ les clubs de 3e âge pour l'organisation de manifestations festives et de loisirs.

Perspective 2016

Actions intergénérationnelles

Depuis 2010, le Conseil Départemental organise la Journée Départementale des Personnes Agées (JDPA).

Lors de cette manifestation festive, les participants sont informés sur les dispositifs d'aides du Conseil Départemental et les actions partenariales (en faveur de la prévention de la perte d'autonomie, le dépistage du diabète, notre politique en faveur des aidants).

Cette année, l'honneur sera donné à une citoyenne centenaire et à la créativité à travers la mise en place d'un atelier de bois de goyavier lors de la journée départementale des personnes âgées.



NOTES



2016 POURSUITE DES ENGAGEMENTS POUR PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

NOTES

- ▶ Poursuite de la programmation du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017 - Volet Personnes Agées, validé par l'Assemblée Départementale en mars 2013 avec :
 - ▶ lancement d'appel à projets pour promouvoir des actions de proximité en faveur des publics seniors ;
 - ▶ création de Maison d'Accueillants Familiaux pour créer de l'emploi, insérer professionnellement de jeunes réunionnais et apporter des réponses de répit aux aidants et aux familles ;
 - ▶ mise en place de Bornes d'Accès aux Droits (BAD) : bornes interactives, mises en libre service, à partir desquelles chaque usager pourra connaître les dispositifs auxquels il a droit, compléter les formulaires de demandes d'aide, et suivre l'avancée de leur dossier à partir d'un numéro unique ;
 - ▶ favoriser l'information en direction des personnes âgées par la mise en place d'un portail Internet pour l'accès aux informations utiles (dispositif Répis Repos, places disponibles en établissements, en accueil familial, formulaire APA) ;
- ▶ permettre la vie autonome à domicile grâce à la prévention et à l'accès à la santé : développement de la télé-assistance et d'aides techniques dans le cadre des plans d'aide APA ;
- ▶ mise en place d'un pool d'Ecar : pour lutter contre l'isolement, permettre le déplacement de nos publics âgés et dépendants, le développement du tourisme, (de 5 à 10 cars mis à disposition des associations) ;
- ▶ renforcement de la politique d'aide aux aidants familiaux et le partenariat actif avec le secteur associatif, avec la diversification des paniers d'heures (baluchonage) et le déploiement du dispositif « cafés des aidants » sur le territoire.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr